



# Inclusion financière



*Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.*

# SOMMAIRE

- I. Les dispositifs alternatifs**
- II. Le déroulement de la relation Banque-client**
- III. Le micro-crédit**



# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte



# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte

### Le principe (créé en 1984)



### Pourquoi ce dispositif ?

Toute personne a besoin d'avoir un compte bancaire, nécessaire pour percevoir son salaire, payer un commerçant et conserver son argent en toute sécurité.



# Droit au compte

**34 594 désignations en 2021**

<b>Nombre de désignations concernant des personnes physiques</b>	<b>28 147</b>
<i>Dont ouvertures suite à une transmission de la demande par un établissement de crédit</i>	<i>1 485</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Agissant à titre personnel</b></li></ul>	<b>28 147</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Agissant à titre professionnel</b></li></ul>	<b>2 134</b>
<b>Nombre de désignations concernant des personnes morales</b>	<b>4 313</b>

# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?



résider en France  
être français et résider à l'étranger  
être étranger et résider légalement dans  
un pays de l'UE



Lettre de refus ou, à  
défaut, preuve datant de  
+ de 15 j à l'appui de la  
demande de DAC

### Quelques précisions !

**Bénéficie de la procédure si :**

un livret A ou un compte de paiement ou  
un compte collectif

**Ne bénéficie pas de la procédure si :**

volonté d'ouvrir un compte-joint

# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte

### La procédure générale

#### Documents à fournir par le demandeur



Lettre de refus



Demandeur



OU

Accusé de réception ou preuve de dépôt en main propre datant de + de 15 jours calendaires à l'appui de la demande de DAC



Formulaire

Formulaire signé  
Déclaration sur l'honneur



Justificatif d'identité en  
cours de validité



Justificatif de domicile  
- 3 mois



Attestation de résidence  
légale dans un autre État  
membre de l'UE

# I. Les dispositifs alternatifs









Personnes physiques

## 1. Le droit au compte

### Justificatifs d'identité

Personnes morales



-  Carte nationale d'identité française ou étrangère en cours de validité
-  Passeport français ou étranger valide
-  Permis de conduire français ou étranger avec photographie
-  Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
-  Récépissé de demande d'un titre de séjour valide
-  Carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un État de l'UE valide

### **Société :**



extrait K bis de moins de 3 mois



justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal

### **Association :**



justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal de l'association



copie statuts de l'association + liste des personnes chargées de son administration



copie décision de l'assemblée désignant le demandeur comme représentant



# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte

Les autres procédures (uniquement personnes physiques)

Procédure simplifiée :



Agence  
bancaire



Personne physique

**Transmission par un travailleur social :**



En qualité d'accompagnant, un travailleur social ( d'un conseil départemental, d'un CCAS ou CIAS, de la CAF) ou un bénévole (d'une association ou fondation à but non lucratif dont l'objet est d'accompagner les personnes en difficulté ou de défendre l'intérêt des familles ainsi que d'une association de consommateurs agréée), peut transmettre directement, à la Banque de France, la demande d'exercice du droit au compte de la personne en difficulté ainsi que les justificatifs nécessaires à l'instruction de la demande.

# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte

### Les cas particuliers

**Le demandeur  
est mineur**

**Le demandeur est  
étranger et réside  
dans un état membre  
de l'UE**

**Le demandeur  
est sans  
domicile fixe**

**Le demandeur  
est micro-  
entrepreneur**

**Demandeur  
pour une  
société en  
cours de  
constitution**

# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte



Désignation



Établissement  
de crédit

### **Critères :**

souhaits du demandeur,  
part de marché des établissements de  
crédit dans le département



### **Obligations :**

choisir un établissement de crédit  
traiter la demande dans un délai d'un jour ouvré

# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte



Établissement  
de crédit



Établissement  
de crédit



Établissement  
de crédit

### **Obligations :**

délivrer systématiquement et sans délai une attestation de refus d'ouverture de compte

### **Obligations si désigné par la BDF :**

- ✓ Envoyer au demandeur, dans les 3 jours, la liste des justificatifs à fournir pour l'ouverture du compte ainsi que le nom et les coordonnées de l'agence concernée
- ✓ Ouvrir un compte, dans les 3 jours, à réception de tous les justificatifs
- ✓ Fournir au minimum et gratuitement, des services bancaires de base
- ✓ Informer la BDF des motifs de refus d'ouverture de compte

### **En cas de clôture :**

respecter un préavis de 2 mois (sauf cas particulier)  
fournir une lettre de clôture motivée au client, avec information de la BDF (sauf cas particulier)

# I. Les dispositifs alternatifs

## 1. Le droit au compte

### Les services bancaires de base (SBB)

ouverture, tenue, fermeture du compte 1 changement d'adresse/an	paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement SEPA
délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	moyens de consultation à distance du solde
2 formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	carte à autorisation systématique pour paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE
envoi mensuel d'1 relevé des opérations effectuées sur le compte	domiciliation de virements bancaires
encaissement de chèques et de virements	réalisation des opérations de caisse
dépôts et retraits d'espèces au guichet de la banque	

# I. Les dispositifs alternatifs

## 2. Offre spécifique à la clientèle fragile

### Pourquoi ?

Pour limiter les frais en cas d'incident de paiement

### Pour qui ?

#### **Demandeurs et titulaires de compte fragiles financièrement :**

- inscrits pendant 3 mois consécutifs au FCC
- ou déclarés recevables à la procédure de surendettement ainsi que ceux qui bénéficient de mesures de traitement de leur situation de surendettement, pendant la durée de leur inscription au FICP
- ou à l'appréciation des banques, en fonction de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte, du montant des ressources et, le cas échéant, des dépenses portées au débit du compte.

### Pour quoi ? À quel prix ?

Cette offre spécifique ne doit pas coûter plus de **3 €** par mois



# I. Les dispositifs alternatifs

## 2. Offre spécifique à la clientèle fragile

### Pour quels services ?

ouverture, tenue, fermeture compte de dépôt	carte de paiement à autorisation systématique
dépôt et retrait d'espèces dans l'agence teneur du compte	4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent, prélèvements illimités
2 chèques de banque par mois	consultation du compte à distance
système d'alertes sur le niveau du solde du compte	effectuer à distance, opérations de gestion vers un autre compte du titulaire dans le même établissement
plafonnement spécifique des commissions d'intervention : 4 €/ opération et 20 € max/ mois	fourniture relevés d'identité bancaire 1 changement d'adresse par an

# I. Les dispositifs alternatifs

## 2. Offre spécifique à la clientèle fragile

### Un double plafonnement des frais d'incidents

<b>Personnes remplissant les conditions d'éligibilité à l'offre spécifique</b>	<b>Clientèle ayant souscrit à une offre spécifique auprès de leur banque</b>
<b>01/02/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
frais d'incidents bancaires plafonnés à <b>25 €/mois</b>	frais d'incidents bancaires plafonnés à <b>20 €/mois et 200 €/an</b>



# I. Les dispositifs alternatifs

## 2. Offre spécifique à la clientèle fragile

### Cellule d'alerte

- ✓ **Création d'une cellule d'alerte** pour être saisie de toute difficulté rencontrée par un particulier en matière d'inclusion bancaire.
- ✓ **Accessible uniquement aux associations et PCB** (la cellule d'alerte n'est pas un organe de traitement des réclamations ou de médiation mais elle pourra solliciter la banque pour demander à être informée sur chaque dossier individuel sur lequel elle sera saisie).

### Contact

Par voie postale	Par courriel
Banque de France Service Accueil Inclusion Financière Cellule alerte 31 rue Croix des Petits Champs – 75001 PARIS	<a href="mailto:cellulealerteinclusion@banque-france.fr">cellulealerteinclusion@banque-france.fr</a>

# II. Le déroulement de la relation Banque-client

## 1. Gestion courante

### Les opérations bancaires



- Relevés de compte mensuels
- Inscription d'une écriture : non définitive
- Contestation d'une opération possible

# II. Le déroulement de la relation Banque-client

## 2. Moyens de paiement

Le chèque



La carte bancaire



Les virements



# II. Le déroulement de la relation Banque-client

## 2. Moyens de paiement

### Le chèque

**Donner par écrit l'ordre** à sa banque de payer une somme à un bénéficiaire

**Des formules toutes prêtes** remises par les banques (carnets de chèques ou chéquiers)

**La formule** doit être complétée avec le montant en chiffres, en lettres, le nom du bénéficiaire, le lieu, la date et la signature



bénéficiaire



Banque  
bénéficiaire



Banque  
débiteur

# II. Le déroulement de la relation Banque-client

## 2. Moyens de paiement

### La carte bancaire



#### Les différents types de cartes

- la carte de retrait
- la carte de paiement à autorisation systématique
- la carte de paiement à débit immédiat
- la carte de paiement à débit différé
- la carte associée à un crédit



#### Le paiement sans contact :

[La carte sans contact, comment ça marche ?](#)

# II. Le déroulement de la relation Banque-client


## 2. Moyens de paiement



### Les virements

Le client est à l'initiative du virement, souvent pour régler des factures récurrentes ou ponctuelles.

**Le prélèvement automatique ou SEPA** : Le fournisseur ou le commerçant est à l'initiative du prélèvement sur le compte bancaire :

- 
- Le client doit avoir donné son autorisation (mandat de prélèvement),
  - Il est utilisé pour des paiements réguliers : eau, électricité, impôts...

**SEPA** : espace unique de paiement en euros qui permet d'effectuer des virements et prélèvements de façon identique entre les pays de la zone SEPA.

# III. Le microcrédit

## Les caractéristiques du microcrédit en France

- 2 types :

**Le microcrédit personnel :**  
finance des projets d'insertion sociale ou professionnelle.

**Le microcrédit professionnel :**  
finance des projets de création ou de reprise d'une très petite entreprise.

- Les modalités :

**Microcrédit**



**fragilité  
financière**

**Accompagnement :**

Diagnostic de la situation budgétaire et financière  
Expertise et qualification du projet  
Adéquation du microcrédit au besoin identifié ?

# III. Le microcrédit

**Le microcrédit bénéficie d'un mécanisme de garanties publiques :**

- mis en place par l'État,
- géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (Fonds de Cohésion sociale).

**C'est un dispositif :**

- au croisement de préoccupations économiques, bancaires et sociales,
- qui repose sur l'action convergente d'acteurs de nature diverse.



# III. Le microcrédit



# III. Le microcrédit

## Ses principaux acteurs

### Transmission demande

#### Associations

- > Évaluation du projet
- > Microcrédit adapté ?
- > Recherche d'autres solutions
- > Diagnostic budgétaire
- > Évaluation capacité de remboursement

#### Établissements de crédit

- > Expertise bancaire du projet
- > Alerte si incident de remboursement

**Demande  
microcrédit**

**Accord/refus du  
crédit**

**Accompagnement**



**Demandeur**

# III. Le microcrédit personnel

Les associations impliquées dans le dispositif référencées par département



sur un portail internet dédié

## Les principales associations :

- > l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE),
- > l'Association Nationale des Directeurs de Mission Locale (ANDML),
- > la Croix Rouge,
- > la Fédération des Familles Rurales,
- > les Restaurants du Cœur,

- > le Secours Catholique,
- > l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),
- > l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS),
- > les Chambres Régionales du Surendettement Social (CRESUS).

# IV. Le microcrédit professionnel

## Ce prêt a pour objet de financer :

la création, le rachat ou la consolidation d'une petite entreprise artisanale ou commerciale, permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi.



- > entreprises < 10 salariés, avec un chiffre d'affaires ou un total de bilan < 2 millions d'euros
- > de bilan < 2 millions d'euros

**Il finance** des porteurs de projets n'ayant pas accès à des crédits bancaires classiques.

**Il permet** un accompagnement des bénéficiaires qui contribue à sécuriser les projets.

## Les types de microcrédit sont :

- > le microcrédit à « caractère général », accordé à une jeune et petite entreprise par une banque ou une structure extrabancaire habilitée,
- > le microcrédit à « caractère de fonds propres », accompagné d'un financement bancaire complémentaire.

# IV. Le microcrédit professionnel

Ses principaux acteurs sont :

Association	ADIE	Initiative France	France Active Garantie
Type d'intervention	Extra bancaire	Octroi de prêt d'honneur qui facilite l'obtention d'un prêt bancaire classique	Octroi de garantie pour obtenir un microcrédit auprès d'une banque
Lien internet	<a href="#"><u>ADIE</u></a>	<a href="http://initiative-france.fr"><u>initiative-france.fr</u></a>	<a href="#"><u>France Active Garantie</u></a>

Ces associations, présentes sur les territoires, contribuent au financement des projets de microcrédit professionnel.

Elles assurent l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de leur projet.



# Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



mesquestionsdargent.fr

# Rubrique Intervenants sociaux et PCB



**Mes questions d'argent**

Le portail national de l'éducation économique,  
budgétaire et financière



- BUDGET
- COMPTES-MOYENS DE PAIEMENT
- ASSURANCE
- ÉPARGNE ET PLACEMENTS
- RETRAITE
- FINANCER UN PROJET
- FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS
- ARNAQUES
- PERTE D'AUTONOMIE
- JEUNES
- INTERVENANTS SOCIAUX ET PCB**
- ENSEIGNANTS



- Point conseil budget > Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses >
- Difficultés budgétaires : les aides à solliciter > Maîtrise de l'endettement et surendettement >
- Inclusion financière > Réclamations >**
- Sessions de sensibilisation et supports >





TOUS PUBLICS

Mes questions d'argent  
**Le jeu**

# Le jeu Mes questions d'argent

[Le jeu Mes questions d'argent](#) est conçu par catégories d'âge :

8 – 11  
ans

12 – 15  
ans

16 – 25  
ans

26 – 45  
ans

+ 45 ans

Chacun peut approfondir ses connaissances sur 5 thèmes :

Achats/  
Dépenses

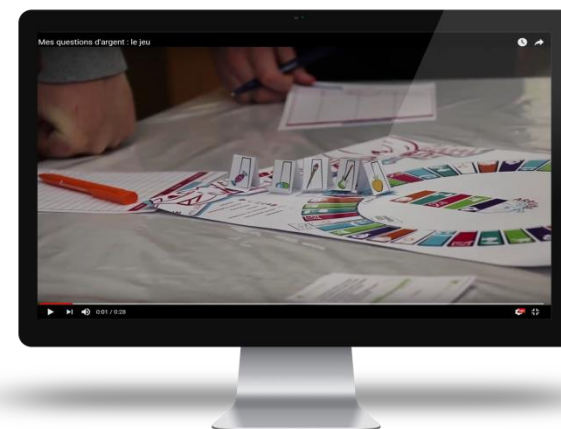
Budget

Crédit

Moyens  
de  
paiement

Assurance

Voir la vidéo sur Youtube





# Mon cahier financier



Ce cahier regorge d'activités ludiques et pédagogiques regroupées à travers trois thématiques :



Français



Mathématiques



Culture générale

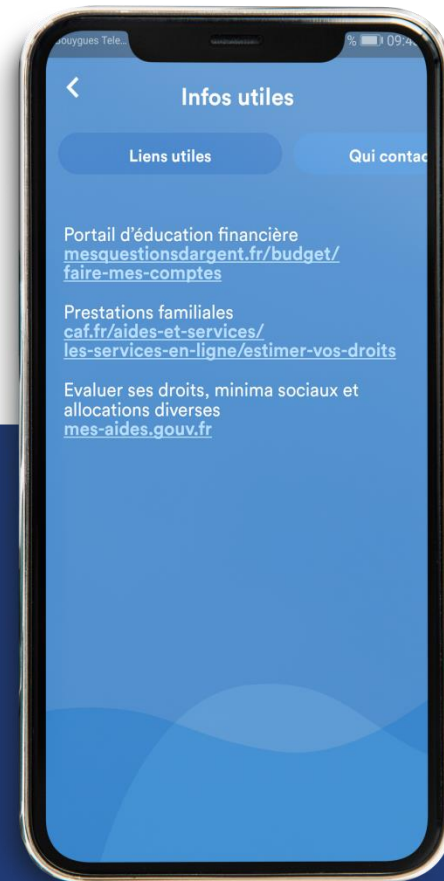
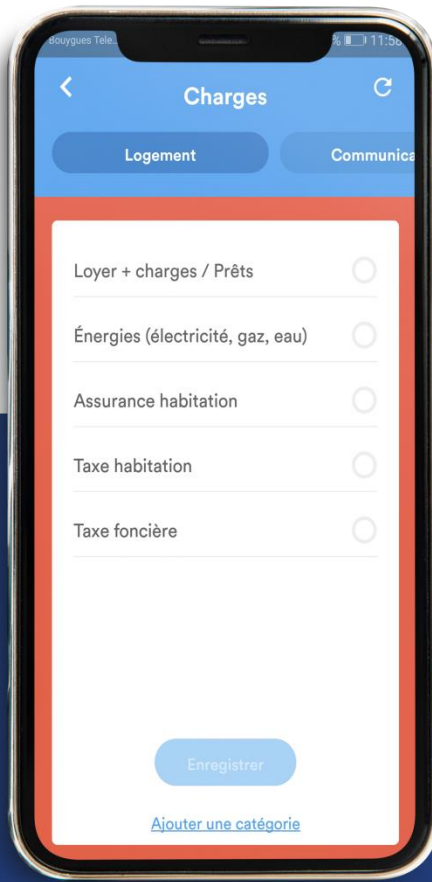
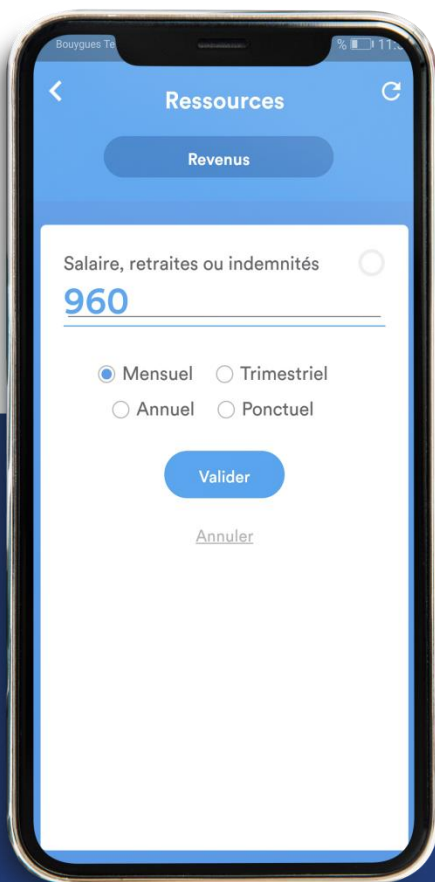
C'est le moyen idéal pour enrichir ses connaissances **budgétaires** et **financières**.

Comme pour [le jeu](#), chaque catégorie d'âge retrouve ses exercices !

Il est téléchargeable gratuitement sur le portail [Mes questions d'argent](#)



# Application Pilote Budget



TOUS PUBLICS

# Application

COMMANDE  
VOCALE



PRENEZ LE CONTRÔLE  
DE VOTRE  
**PORTE-MONNAIE**  
AVEC

# Pilote Dépenses



GRATUITE

# LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

■ Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :

- La procédure de surendettement
- La procédure de droit au compte
- Les fichiers d'incidents
- Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
- Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
- Le microcrédit



Contactez le  
**CORRESPONDANT  
INCLUSION  
FINANCIÈRE**  
de votre  
département



PAR COURRIEL  
corifXX@banque-france.fr  
(XX : n° du département)



**3414** dites « CORIF »  
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h  
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) (Espace particuliers)